



breiz

LA BRETAGNE

LABOUROMP
HOLL EVIT
ADSEVEL
BREIZ HA KELTIA

DISABESTR

SANS ENTRAVES !

Février 1932 Suite de la Revue
Niv. 1 bloav. 6 "Foi et Bretagne"

ORGANE DES NATIONALISTES
BRETONS-CHRÉTIENS
Dastumaden Strollad ar 'VREUDEUR VREIZAT'

MENSUEL
Souscription
Volontaire
10 frs min.

(Nouvelle Série)
Le N° 0,75

La Bretagne par suite d'événements historiques, a perdu son indépendance, mais non pas son caractère national, et l'Etat français qui, surtout depuis 1789, travaille à enlever le caractère de notre pays, n'est nullement dans son rôle. Les droits nationaux de la Bretagne, établis par l'Histoire, sont antérieurs à l'Etat français.

H. POISSON.



Administrateur : R. TULLOU, 15, Rue Duport-Dutertre, ST-SERVAN-SUR-MER



Studi
OBER

DASTUMADEN STROLLAD AR
"VREUDEUR VREIZAT"
Revue de la Ligue des
"FRÈRES BRETONS"



Unanet d'ar Strollad Broadel Breiz



Pennrener : Olier CHEVILLOTTE
Pennstrollad : Rafaël-Y. TULLOU



Ce que nous sommes :

Nous sommes des Bretons nationalistes qui proclamons que la Bretagne ayant un passé de Nation, possède encore aujourd'hui les caractéristiques d'une nationalité.

Nationaux Bretons, nous proclamons que la Bretagne est notre vraie et unique patrie. Considérant qu'une nation ne peut être entravée dans sa vie sociale et intellectuelle, nous revendiquons pour la Nation Bretonne le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Notre tâche :

Contribuer à la rénovation chrétienne et celtique de notre Patrie, c'est-à-dire à la formation actuelle d'une *Elite Chrétienne et Bretonne*.

Elite chrétienne, convaincue des enseignements évangéliques, travaillant dans le domaine national, à édifier, sur des bases spécifiquement chrétiennes, la société bretonne de demain perpétuant les caractéristiques de notre Pays.

Elite Bertonne, d'esprit et de cœur imprégnée d'esprit racique par l'étude de notre langue et de notre littérature nationales, soucieuse des véritables intérêts de la collectivité, décidée à tout faire afin de sauver la nationalité bretonne en péril.

**

La ligue des *Frères Bretons* estime qu'il faut tout d'abord travailler au réveil de la conscience bretonne par la formation de cette *Elite* indispensable, ensuite d'entamer une action A-FRANÇAISE salubre pour notre Pays.

La France ne s'avère capable que de détruire notre personnalité, nous les nationalistes-chrétiens, déclarons ne plus espérer dans sa « justice ».

Nous sommes donc résolus de participer à la conquête de notre Liberté.

La Ligue des « Frères Bretons » mènera *jusqu'au bout* la lutte pour le triomphe de son objectif : La Bretagne sans entraves ! Breiz Digabestr !

Evit ar Bodad-Rena :
Ar Pennstrolad : R. T.

Comité directeur. — Nous publierons dans le prochain numéro la composition du C. D. de la Ligue.

Adhésions. — Il suffit d'exprimer au S. G. (Pennstrolad), par lettre, le désir d'appartenir à la Ligue, avec approbation et conséquences de notre programme. Il sera envoyé, contre la somme de 5 fr. une carte valable pour 1932.

Correspondance. — Les lettres adressées au S. G. doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Pennstrolad ar « Vreudeur Vreizat » 15, rue Dupont-Dutertre, Saint-Servan-sur-Mer (I.-et-V.).

Breiz Digabestr

Le journal est composé d'un directeur qui est le S. G. de la Ligue, d'un Rédacteur en Chef bretonnant : Fanch Ar Rous, d'un administrateur auquel doivent être adressés les envois de fonds, adresses et demandes de renseignements.

Le Comité accueille avec plaisir toute collaboration répondant aux vues chrétiennes et nationalistes du journal. Nous refusons toutes polémiques de personnes et de groupements, sauf en ce qui nécessitera des mises au point de doctrine.

Nous faisons appel tout spécialement aux anciens collaborateurs de « Foi et Bretagne », ils trouveront les colonnes du journal largement ouvertes.

Foi et Bretagne fut par le passé une nécessité vitale pour le mouvement, aujourd'hui ce bloc chrétien et nationaliste que constitue *Breiz Digabestr* sera le continuateur d'une doctrine solidement élaborée.

Pour cette année 1932 nous devons réapparaître sur le théâtre des opérations nationales, le nombre des groupements ne signifie pas la faiblesse, bien au contraire, un mouvement hétéroclite risque plus tôt de faire fausse route. Ce que nous voulons réaliser dans ce centre plus étendu de formation raciste et d'action concertée c'est avoir des hommes pouvant faire, s'il plaît à Dieu, la Bretagne de demain.

LE DIRECTEUR.

Après quatre siècles d'asservissement

1532-1932

S'UNIR & AGIR

Au seuil de cette nouvelle année, il est pour nous Bretons conscients un devoir de méditer sur les funestes conséquences de notre union à la France.

Depuis quatre siècles le Peuple Breton sue sang et or pour des maîtres qui le bafouent, quatre siècles de vie commune avec la Marâtre (expression justifiée du barde Calloc'h) on fait de notre infortunée nation, un dépotoir d'élucubrations néo-latines et un réservoir de chair à canon... des hécatombes comme celles de la dernière guerre, ne sont pas à renouveler (1).

Nous payons cher l'honneur d'appartenir à la Nation Civilisatrice du globe... trop de nos compatriotes ont malheureusement une conception faussée de la notion de « servir », ils s'ignorent... mais le jour ne tardera pas où ils secoureront le joug qui pèse sur leurs épaules, et alors terrible sera le réveil... car d'un peuple qui, jadis, fut riche de gloires nationales et chrétiennes il ne reste rien ou presque. La force d'inertie s'oppose seule à la poussée nationale que nous représentons ; en hommes obstinés nous saurons la vaincre.

L'Autonomie ne suffit pas à une nation ; la France a tout renié... Eh bien ! seule l'Indépendance satisfaitra les aspirations légitimes des vrais Bretons.

Notre Bretagne aux heures sombres de son histoire a connu l'union sacrée de ses fils. Mais hélas il n'en fut pas toujours ainsi ; et, la conquête brutale de 1491 fut pour une bonne part le résultat des rivalités personnelles.

Aujourd'hui encore cette plaie de mésentente sévit parmi ceux-là qui travaillent au relèvement national.

Défendre notre Idéal dans la confusion des querelles personnelles et le chaos des doctrines individuelles n'est pas de nature à obtenir des résultats tangibles. C'est faire preuve de non-intelligence que de prolonger cet état de choses. En parlant ainsi nous ne voulons viser personne, nous nous plaçons au-dessus de certaines querelles « byzantines ».

Une franche analyse des faits s'impose ; il n'y en a que trop subordonnant leur activisme breton à leurs opinions philosophiques ou sociales...

Nous avons foi dans le succès de notre mouvement ; les difficultés que nous rencontrons sur notre route, ne doivent pas nous arrêter, nous devons au contraire les abattre.

Pour le prestige d'une noble cause il faut faire trêve de tout ce qui empêche une meilleure coordination des éléments actifs. L'entente est possible non en soudant les groupements (l'expérience du S. E. V. l'a démontré), mais dans le partage des tâches. A tel travail, telle méthode, dirions-nous, car il ne peut y avoir de priorité au sein du mouvement.

Après le colloque de Guingamp, nous devons être animés d'un véritable esprit de discipline ; l'heure l'exige afin d'affronter peut-être le courroux de nos oppresseurs...

Nous venons d'exposer succinctement pourquoi une union des volontés bretonnes est nécessaire puisqu'en dé-

(1) Un Breton tué sur 14 habitants ; en France, 1 tué sur 28 habitants. Bretagne : 3 millions ; France : 37 millions. Sans commentaires.

coule notre seconde formule : *Agir*. L'action persévérante sera inéluctablement un facteur de succès.

**

Pour cette année 1932 prenons de fortes résolutions. Alors que la France upitaire se prépare à fêter « dignement » (...et surtout avec le bas et complaisant appui d'organisations dites « bretonnes »). Une *Union* commencée par une invasion armée, continuée par des exactions soldatesques parachevée par un viol que le Pape (1) eût la complaisance de sanctionner. Alors était-ce bien un *Mariage d'Amour* celui qui jeta dans les bras du Roi de France une jeune Duchesse, déjà mariée légalement à l'Empereur Maximilien d'Autriche, et, qui sépara Charles VIII de sa première et légitime épouse Marguerite d'Autriche ? Non ! Questions d'intérêts politiques immédiats supplantant les lois humaines de libre disposition de la « personne ».

Et il est grotesque de voir nos éducateurs français clamer à l'excès le souvenir de ces épousailles fameuses. Mais nous les Bretons qui avons rompu ce tissu de mensonges, qui représentons tout un passé de vie particulière et indépendante, nous ne voulons à aucun prix laisser tomber lamentablement notre antique nation ; nous voulons au contraire maintenir et perpétuer l'ancienne civilisation celtique, en un mot tout ce qui donne à notre Bretagne d'aujourd'hui ces signes distinctifs que constituent une nation.

Nous affirmons notre inébranlable confiance en l'avenir (la France n'aura pas, certes, toujours les mêmes dimensions que l'on connaît actuellement) notre volonté de propager — partout où nos super-centralisateurs sèmeront le mensonge — la vérité historique, voire même par l'action efficace que les circonstances exigeront.

**

Les « Frères Bretons » ne sortent pas de leur léthargie en vain, partout où ils pourront agir, pour l'honneur de la Bretagne-Nation, ils le feront, tenant haut et ferme le drapeau de feu « Foi et Bretagne ».

1932, sera pour les « Frères Bretons » l'écho d'une Bretagne consciente de son passé national, agissant pour l'avenir. Ce sera pour tous les nationalistes l'occasion d'affirmer devant le Peuple Breton ses droits à la vie libre des peuples.

1932, devra être d'un effet salutaire sur nos compatriotes, ils sauront qu'il y a des Bretons à militer pour une *Bretagne libre*, pour une Bretagne qui ne veut plus participer aux équipées guerrières et financières de notre exigeante « Mère Patrie ».

Raphaël TULLOU.

(1) Alexandre VII Borgia. « Dammodo tu dilecta in Christo Illis Anna propter hoc rapta non fueris. (Actes de Bretagne, t. III, p. 19).

La question bretonne est celle que pose l'ensemble des faits établissant que la Bretagne est une nationalité — annexée arbitrairement à la France — et succombant du fait de cette annexion.

L. HERVE.

Vous devez lire et répandre :

L'HISTOIRE DE BRETAGNE POUR LES ENFANTS

par l'abbé Poisson.

En vente chez l'auteur et à nos bureaux : 5 francs.

WAR-RAOK !

Hag e sellis, ha setu eur marc'h gwenn, hag an hini pehini a oa pignet warnezañ en doa eur warrek, hag e oe roet d'ezañ eur gurunenn, hag ez eas kuit trec'her evit trec'hi.
Diskleriadur VI, 2.

...Hag ez eas kuit trec'her evit trec'hi Ar c'homzou-mañ eus an Diskleriadur a zo be deut em spered pa zo bet komz ganimp da sevel ar gelc'hgelaouenn gristenn breizat-mañ. Geriou a-bouez eo ar re-se, geriou hag a dlefemp e derou ar Bloavez Nevez, sank a doun en hor c'halonou. Arabat d'imp lavarvat, bihan eo hon niver, paour ha gwan ez omp an amzeriou a-nemañ a zo kris pe, ha talvezout a ra ar boan, ha na labourfomp yet en aner ? Mignoned, an hini a labour evit Doue gant eur spered eun na ra morse kement-se en aner. Ha n'hon eus ni ket ar skouer brasa a c'heller kaout en Aviel, hini hon Mestr Jezuz Krist ? Daoust hag a oa hor Zalver pinvidik, daoust hag a oa eur mor a dud o c'heuilh anezañ ? Ha na oa ket er c'hontrol paour e-touez ar re baoura, hag diskibien na oan ket int micherourien dister dismegañset evel o Mestr gant kazi holl o c'henvroiz ? Hogen, mignoned, daoust d'o zisterder diavezick ha da c'halloudou bras an devalijenn, mont a rejont dre ar bed gant eur spered a drec'her hag e trec'hint. Ar garantez a leunie o c'halon a ziskouezas beza kalz krenvoc'h ha galloudusoc'h eget holl aroun an enebourien hag ar feiz kristen en despet d'an drubuilhezou gwas na zaleas ket d'en em skigna war ar bed.

Ni ivez mignoned mar karomp a drec'ho. Evit-se n'hon eus nemet eun dra d'ober hag an dra-se eo lakaat hon fiziañs evit hon holl oberiou, en Doue. Goulennomp diganañ hep paouez hon heñcha hag en em lakaomp a gorf hag ar spered e-tre e zaouarn. Eur rum tud a ray moarvat goap ouzimp ha reou all a wallgomz a enep d'imp, hogen na reomp van. Sturied gant ar Mestr bras ni a dremenno en despet d'an avelaj ha d'ar gwall-amzeriou e-touez ar c'hereg hag en diwez a chomo au trec'h ganimp. En a-raok'ta gant en hon dourn goulou lugernus an Aviel divarvuz evit sklerijenna hor bro garet à Vreiz !

O. ABERWAN.

UN DOCUMENT

La presse « fransquillone » en Bretagne a coutume de jeter à la face de ceux qui osent douter de l'antique et sacro-sainte « unité » (1) française, le souvenir de cette délicieuse... lune de miel de Langeais (...ou Anne fut CONTRAINTE d'épouser son adversaire et ennemi, Charles VII roi de France) ; de cet élan enthousiaste des Bretons vers la... France ! Des niais, ignorants comme la majorité des Français bien pensants, attestent ces propos.

L'Ouest-Journal, toujours parfaitement renseigné ferait bien, au lieu d'aller quérir des rédacteurs à Belleville, de faire appel à des Bretons en mesure de fournir des vérités historiques à ses lecteurs.

Dans les archives départementales dorment de ces documents, très peu connus, propres à « déboussoler le crâne »

(1) En fait l'antique « unité » ne date que de l'annexion du comté de Nice ! La province la plus fraîchement « française »...

naïfs, qui sauraient que leur Patrie : la Bretagne, fut, par le passé anti-française. Nos lecteurs liront le document suivant avec intérêt, il est un témoignage irrécusable.

Nous remercions vivement notre collaborateur et honoré compatriote H. Quilgars, archiviste-bibliothécaire de nous l'avoir communiqué.

B D.

N. B. — L'abondance des matières nous oblige de reporter au mois prochain la publication d'un Pacte de Coalition conclu en 1490 entre le Roi d'Angleterre, Maximilien d'Autriche, époux d'Anne, et Elle-même en prévision d'une nouvelle attaque du Roi de France.

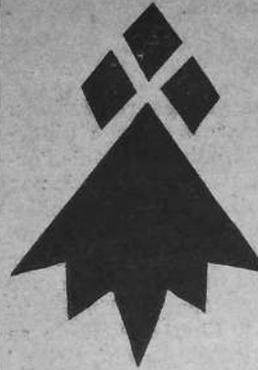
Abonnez-vous à *Breiz Digabestr* et vous ferez un geste utile pour la Bretagne.

Extrait des Archives de la Loire-Inférieure, série B, registre de la Chancellerie de Bretagne de 1489-1490, f° 138.

Anne, à tous... etc..., Salut. Comme puis quatre ans a ou environ, *noz ennemys et adversaires les François* soient a part et puissance d'armes entrez en notre pais et duché, et dempuis tant ou vivant de feu mon très redoubté seigneur et père, le duc derroin décebdé, dont Dieu ait l'âme, que depuis continuellement, ilz aient fait et mené la guerre, pruis, pillé, destruit et tué plusieurs nos bons et loiaux subjectz, brulle et rase grant nombre de maisons et fait d'autres énormes maux, opressions, violences et dommaiges sur nos pais et subjectz, tendans les conquerir si faire l'eussent peu ; et entre autres choses aient *nos dits ennemis* brullé et arasé les places et chasteaux d'Ancenis, Rieux, Rochefort et Esleven qui sont en cestuy notre pays et duché, et appartiennent à notre très cher et très aimé cousin et féal le sire de Rieux notre lieutenant général et mareschal de Bretagne, coupé et abatu ses boys et foretz, desmoly et rompu ses moulins, opressés, escoullé ses étangs pruis et pillé grant nombre de ses biens et meubles et ustensille et levées de héritages a bien grant valleur et estimacion ; aussi arasé, brullé, coupé et desmoly grant nombre de maisons et habitacions de plusieurs de ses hommes et subjectz, prius, pille leur biens et levées, tellement que notre dit cousin le mareschal est intéressé et endommaigé du revenu de ses rentes, devoirs et héritages à la valeur de bien 10.000 livres par an ; et *tout en haine* du bon et louable service que notredit nous faisoit et encurer part et jout en autre à résister *contre nosditz ennemis...* Aultre, pour notre dit cousin s'entretenir en notre service, pour résister contre nosdits adversaires et à leurs *mauvaises et dampnables entreprises*, et entretenir les gens de guerre a lui estans, ait mis et employé ce qu'il avoit d'or et d'argent monnayé... Et pour ce a bonne raison soyons tenuz et obligez à reconnoistre notredit cousin des bons et louables services qu'il a faictz et fait à la seurté et deffense de Nous, nos pais et subjectz, le récompanser, miser et dommager qu'il a euz et soutenuz à ceste cause et l'acquitter et rendre indemne de ce qu'il a prins et emprunté... pour nos propres et très nécessaires affaires...

Pourquoy savoir faisons que nous, lesdites choses considérées, avons par advis, conseil, delibérations et contentement des gens et suppotz de nosditz Estatz, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes à notredit cousin pour parte ed la récompense de la desmolicion de ses dites places, moulins, chaussées, boys, estangs et perdition ed ses biens meubles et levées de héritages, la somme et nombre de cent mille escuz d'or...

Donné en notre ville de Rennes, le neuffviesme jour d'aoüst l'an mil quatre cent quatre vingt-dix. Ainsi signé : Anne. Par la duchesse, de son consentement : G. de Foretz, et scellé du sceau de la chancellerie.



BRETONS I

Lisez et répandez :

BREIZ ATAO

Organe du Parti National Breton.
Abonnements : 1 an, 20 fr. ; 6 mois, 15 fr., 8, rue Edith-Cawell, (B. P.-182) Rennes, c.c. 14-210 Rennes.

GWALARN

Revue mensuelle littéraire en breton. Abonnement : 30 fr. par an. Boîte postale : 75 Brest (c.c. 96-38 Rennes).

Souscrivez aux Editions de *Gwalarn* (catalogue sur demande).

KELTIA

Cahiers d'art et de littérature, 59, rue Boissière, Paris.
Les quatre cahiers : 35 fr. (Edition française et anglaise).

DIHUNAMB

Revue d'Action bretonne du pays de Vannes, 10, rue du Gaz, Lorient (n° spécimen).

Ar gelaouenn sizuniek e brezoneg n'eus nemeti

BREIZ

Eun dever eo evidoc'h Roumanti : 15 lur ar bloaz.
Skrivia d'an Ao Clec'h, person *Coadout*, par Guingamp, c.c. 48-82. Rennes.

NOTRE POSITION

à l'égard de « BREIZ DA ZONT »

Nous ne publions pas « Breiz Digabestr » dans un esprit d'hostilité à l'égard de « Breiz da Zont ».

« Breiz da Zont » s'est donné comme tâche de grouper les Nationalistes bretons catholiques à une époque où le mouvement breton sombrait dans l'opportunisme et glissait à gauche d'une façon périlleuse.

Cette tâche étant accomplie aujourd'hui, « Breiz da Zont » ayant formé une Droite bretonne, il devient nécessaire d'élargir les cadres de celle-ci.

C'est le travail qu'entreprend « Breiz Digabestr ».

Nous désirons surtout grouper les catholiques du « Parti National », et tous ceux qui veulent réédifier la Bretagne dans le Christ, sans déroger, bien entendu, à la discipline des groupements bretons.

Le Gérant : R. TULLOU.